

Helvetia Assurance via collective

helvetia.ch

# Compte d'exploitation 2017.

**simple. clair. helvetia** 

Votre assureur suisse



# Si ce n'est pas A, c'est B: de «AV2020» à «BV2020».



Chère lectrice, cher lecteur,

Les électrices et les électeurs suisses se sont prononcés le 24 septembre 2017: le plan de réformes de la prévoyance vieillesse 2020 abrégé en «AV2020» a été rejeté.

Préalablement à cette votation, Helvetia – et avec elle de nombreux autres fournisseurs de solutions de prévoyance vieillesse – ont souligné l'importance de ce modèle pour la pérennité du système d'assurance sociale qui a fait ses preuves en Suisse. Aujourd'hui, nous sommes encore d'avis que le résultat de cette votation nous fait passer à côté d'importantes opportunités. Avant tout, l'opportunité de supprimer le financement croisé, non solidaire et contraire au système: les produits de la prévoyance professionnelle doivent être partiellement alloués au financement des rentes en cours au lieu de servir à l'amélioration de la prévoyance de la génération active, comme le prévoit normalement le système de prévoyance professionnelle.

Néanmoins, il convient bien entendu de respecter et d'appliquer le résultat de cette votation. Dès aujourd'hui, nous réfléchissons à la façon de le faire dans les meilleures conditions possibles: maintenant que les suffrages n'ont pas voulu du «A» comme «AV2020» («Altersvorsorge 2020»), Helvetia s'occupe du «B» comme «BV2020» («Berufliche Vorsorge 2020»). Ce projet intitulé «Prévoyance professionnelle 2020» vise à trouver des moyens et des méthodes pour qu'Helvetia puisse rester un fournisseur de solutions de prévoyance professionnelle fiable et attractif. Helvetia met tout en œuvre pour pouvoir continuer à offrir aux PME suisses une vaste gamme de solutions dans le 2<sup>e</sup> pilier, même après le rejet de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 – de la solution d'assurance complète aux offres semi-autonomes et aux assurances de risque pures pour les caisses de pension autonomes.

Cela impose l'implication des prestataires, mais aussi de la classe politique et des associations. Il convient de saluer l'intention du Conseil fédéral de faire progresser les réformes nécessaires pour l'AVS et la prévoyance professionnelle. Peu de choses vont changer au niveau des exigences centrales: l'augmentation de l'espérance de vie est un fait et l'égalité de l'âge de la retraite pour les hommes et les femmes est indispensable dans un premier temps. Pour la même raison et en tenant compte du faible niveau permanent des taux d'intérêt, la diminution du taux de conversion minimum de la prévoyance professionnelle est incontournable. Cependant, il faut séparer une compensation des pertes de rente qui y sont liées au sein des branches AVS et LPP de l'assurance sociale si on veut éviter de reproduire les erreurs de l'AV2020 et diluer le système des trois piliers qui a fait ses preuves.

Il est très regrettable que le Conseil fédéral veuille faire avancer les réformes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers séparément, mais qu'il n'ait établi un calendrier et des consignes claires que pour l'AVS. La réforme de la LPP est au moins aussi urgente que celle de l'AVS pour les caisses de pension proches de la LPP et les fondations collectives des assureurs sur la vie. Nous allons continuer de nous investir dans la politique, les médias et les associations pour que les réformes du 2<sup>e</sup> pilier soient rapidement entreprises, afin de pouvoir financer durablement la prévoyance professionnelle.

Merci à vous de continuer à accorder votre confiance à Helvetia Assurances.

Helvetia Compagnie Suisse  
d'Assurances sur la Vie SA

Donald Desax  
Membre de la Direction du groupe  
Responsable de la prévoyance professionnelle Suisse

## Sommaire

**4** Compte de résultat

**6** Chiffres du bilan

**8** Placements de capitaux

**11** Quote-part minimum

**14** Fonds d'excédents

**15** Charges d'exploitation et primes de frais

**16** Autres chiffres-clés

# Compte de résultat.

Le compte de résultat ci-après présente les produits et les charges de l'exercice 2017 d'Helvetia Assurances dans les affaires vie collective. Il renseigne ainsi sur la nature, le montant et la composition du résultat de l'entreprise dans ce domaine d'affaires.

## Compte de résultat

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires

2017

2016

### Produits

Primes d'épargne	2 171 499	2 264 823
Dont cotisations pour l'alimentation des avoirs de vieillesse	829 108	819 168
Dont avoirs de vieillesse versés (apportés individuellement)	983 973	1 039 049
Dont avoirs de vieillesse versés (reprise de contrats par nouvelles affiliations)	285 762	244 603
Dont apports pour rentes de vieillesse et de survivants reprises	33 876	28 453
Dont apports pour rentes d'invalidité reprises	24 959	24 886
Dont apports pour polices de libre passage	13 821	108 664
Primes de risque	302 940	307 877
Primes de frais	89 561	88 003
<b>Recettes des primes brutes acquises</b>	<b>2 564 000</b>	<b>2 660 703</b>
Produits directs des placements	443 613	432 914
Résultat des ventes	46 677	98 488
Résultat de change	-83 070	-52 098
Solde des réévaluations et amortissements	-16 112	-56 954
Charges d'intérêts	-3 687	-3 370
Charges pour la gestion de la fortune	-31 808	-30 544
<b>Produits des placements de capitaux (net)</b>	<b>355 612</b>	<b>388 437</b>
Autres produits	19 926	21 698
Résultat de la réassurance	-12 903	-10 686
<b>Total des produits</b>	<b>2 926 635</b>	<b>3 060 152</b>

**Charges**

Prestations en cas de vieillesse, décès et invalidité <sup>1</sup>	565 603	542 272
Dont prestations en capital	368 833	348 946
Dont prestations en rentes	196 770	193 326
Prestations de libre passage	1 012 688	986 502
Valeurs de rachat suite à des résiliations de contrat	543 089	435 303
Frais de traitement des prestations	7 067	7 228
<b>Prestations d'assurance</b>	<b>2 128 448</b>	<b>1 971 305</b>
Avoirs de vieillesse	236 440	394 557
Réserve mathématique rentes de vieillesse et de survivants	247 964	259 114
Réserve mathématique rentes d'invalidité	14 545	-5 103
Réserve mathématique polices de libre passage	-64 163	40 394
Provision pour sinistres survenus à régler	-1 012	11 029
Autres	111 145	151 900
<b>Variation des provisions techniques</b>	<b>544 919</b>	<b>851 891</b>
Frais de conclusion et d'administration	97 948	90 506
Autres charges	14 009	3 024
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents <sup>2</sup>	74 343	72 530
Résultat d'exploitation	66 968	70 895
<b>Total des charges</b>	<b>2 926 635</b>	<b>3 060 152</b>

<sup>1</sup> Prestations en cas de vieillesse, décès et invalidité: vieillesse 65%, décès 14%, invalidité 21%.

<sup>2</sup> Chaque année, Patria Société coopérative verse une contribution dans le fonds d'excédents d'Helvetia Assurances. La part des affaires vie collective, à hauteur de CHF 19.6 mio (année précédente CHF 21.7 mio) est comprise d'un côté comme produit dans la position «Autres produits» et de l'autre comme charge dans la position «Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents».

# Chiffres du bilan.

Dans le bilan ci-après, Helvetia Assurances renseigne sur la provenance et l'affectation du capital attribué à ses affaires vie collective.

## Bilan

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires

31.12.2017

31.12.2016

### Actifs

#### Placements de capitaux

Liquidités et dépôts à terme	608 766	3.28%	205 701	1.15%
Titres à revenu fixe en francs suisses	6 635 292	35.77%	7 141 640	39.82%
Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	4 133 352	22.28%	3 847 485	21.45%
Hypothèques et autres créances nominales	3 639 342	19.62%	3 494 520	19.49%
Actions suisses et actions étrangères	420 009	2.26%	370 245	2.06%
Parts de fonds de placement	601 941	3.24%	405 541	2.26%
Private equity et hedge funds	0	0.00%	62	0.00%
Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	20 003	0.11%	25 469	0.14%
Placements dans des participations et des entreprises liées	112	0.00%	112	0.00%
Immeubles	2 491 043	13.43%	2 442 198	13.62%
Autres placements de capitaux	0	0.00%	0	0.00%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>18 549 860</b>	<b>100.00%</b>	<b>17 932 973</b>	<b>100.00%</b>
Autres actifs	510 285		566 019	
<b>Total au bilan</b>	<b>19 060 145</b>		<b>18 498 992</b>	

**Passifs****Provisions techniques brutes**

Avoirs de vieillesse <sup>1</sup>	11 240 192	11 003 753
Provision supplémentaire pour conversions de rentes à venir <sup>1</sup>	436 900	413 200
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours <sup>1</sup>	2 847 116	2 599 152
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours <sup>1</sup>	1 204 180	1 189 635
Renforcement de la réserve mathématique des rentes en cours <sup>1</sup>	866 227	778 966
Réserve mathématique polices de libre passage	329 679	393 842
Provision pour sinistres survenus à régler	229 629	230 641
Fonds de renchérissement	316 409	315 024
Parts d'excédents créditées	22 072	27 910
Autres provisions techniques	24 606	25 906
<b>Total des provisions techniques brutes</b>	<b>17 517 010</b>	<b>16 978 028</b>
Fonds d'excédents	152 379	156 643
Autres engagements	588 608	613 002
Autres passifs	802 148	751 319
<b>Total au bilan</b>	<b>19 060 145</b>	<b>18 498 992</b>

**<sup>1</sup> Répartition des positions entre régime obligatoire et régime surobligatoire:**

État au 31.12., en 1 000 CHF

Régime obligatoire

Régime surobligatoire

	2017	2016	2017	2016
Avoirs de vieillesse	6 025 940	5 937 284	5 214 252	5 066 468
Provision supplémentaire pour conversions de rentes à venir	369 000	339 900	67 900	73 300
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	1 502 637	1 375 320	1 344 479	1 223 832
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	729 843	724 723	474 337	464 911
Renforcement de la réserve mathématique des rentes en cours	658 614	591 575	207 612	187 391

# Placements de capital.

## L'année de placement 2017

2017 a été une excellente année boursière. Stimulés par des conditions économiques solides, la conjoncture mondiale et les bénéfices importants des entreprises, la plupart des marchés ont enregistré des performances à deux chiffres. L'indice mondial (MSCI World) a gagné 20%, le marché américain a enregistré une croissance de 25%, alors que les valeurs d'Europe et de Suisse ont atteint des rendements respectifs de 10 et presque 20%.

Les taux d'intérêt ont réussi à décoller de leur bas niveau, sans atteindre des sommets. Les instituts d'émission ont commencé à préparer prudemment les marchés à la sortie d'une politique monétaire ultra expansive. La Réserve fédérale américaine a augmenté ses taux directeurs trois fois de 0.25 point de pourcentage au total, et elle a commencé à réduire son bilan en petites étapes à partir d'octobre. À l'inverse, la Banque centrale européenne reste dans la modération. Toutefois, elle a diminué de moitié ses rachats d'obligations à l'automne, de 60 à 30 milliards d'euros par mois. Parallèlement, elle a annoncé qu'elle prolongeait son programme de rachats jusqu'en octobre 2018. Dans ce contexte, il est resté peu de marge de manœuvre à la Banque nationale suisse. Afin de protéger le franc suisse, elle a maintenu ses taux d'intérêt négatifs, même si la valorisation de l'euro au dernier trimestre a un peu réduit la pression et la surévaluation.

### Volumes de placement et allocation d'actifs

Mesurés aux valeurs comptables, les volumes de placement ont augmenté de 639 millions de francs au cours de l'année de référence, totalisant 18.46 milliards de francs en fin d'année. Mesuré aux valeurs de marché, le volume a augmenté de 20.03 milliards de francs au total. Ainsi, les réserves d'évaluation s'établissent à 1.57 milliard de francs, soit un petit recul de 27.5 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse résulte essentiellement des gains de cours sur les actions et d'évaluations plus basses des titres à revenus fixes pour des raisons de taux d'intérêt.

Les nouveaux afflux de capitaux ont été investis dans les prêts hypothécaires, les obligations en monnaies étrangères, les actions et l'immobilier, dans le respect de la stratégie de placement à long terme. En contrepartie, la part d'obligations en francs suisses a été réduite en raison du niveau limité des taux d'intérêt. La forte hausse des liquidités et des dépôts à terme s'explique par l'afflux de primes relativement élevé (primes 2018) qui n'ont pas pu être taxées au cours des derniers jours du mois de décembre. À part cela, l'allocation d'actifs n'a évolué que de façon marginale.

### Solide rendement des placements

Le revenu net des placements a atteint 355 millions de francs, se plaçant 30 millions au-dessus de son niveau de l'an dernier. Les rendements directs sont passés de 2.25 à 1.96% sur la base des hausses des portefeuilles de placements internes. Le faible niveau permanent des taux d'intérêt est responsable de ce recul, et les frais supérieurs en fonction des volumes expliquent les couvertures de change. Les forts produits des actions n'ont permis de compenser ces deux effets que partiellement. La performance en valeurs de marché a atteint 1.66% contre 2.29% l'année précédente. Les mêmes facteurs que pour les rendements directs expliquent cette diminution. D'une part, les effets exceptionnels de la valorisation immobilière d'ordre méthodologique, qui avaient influencé positivement les rendements généraux en 2016, ne se sont pas répétés.

### Perspectives

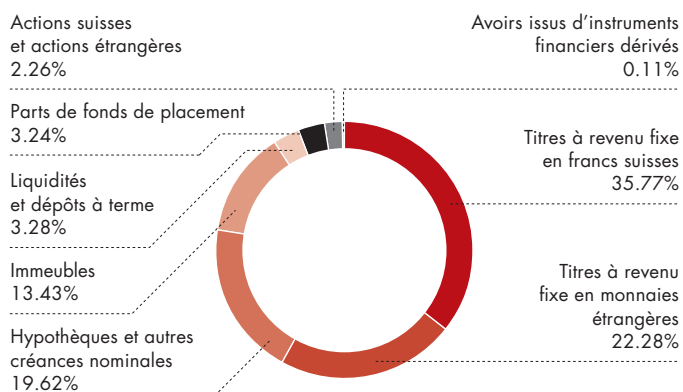
La conjoncture globale se présente favorablement pour les premiers mois de l'année en cours. La croissance économique joue encore un rôle moteur, le chômage recule et l'inflation reste à un niveau modéré. Malgré ce contexte réjouissant, il convient d'observer attentivement son évolution pour identifier les risques de façon précoce. Notre politique de placement qui a fait ses preuves et le Management du risque visent à obtenir des rendements stables à long terme pour notre clientèle.



## Allocation d'actifs

Total des placements de capitaux par catégorie de placement au 31.12.2017  
(en % de la valeur comptable)

■ Titres à revenu fixe en francs suisses	35.77%
■ Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	22.28%
■ Hypothèques et autres créances nominales	19.62%
■ Immeubles	13.43%
■ Liquidités et dépôts à terme	3.28%
■ Parts de fonds de placement	3.24%
■ Actions suisses et actions étrangères	2.26%
■ Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	0.11%



## Total des placements de capitaux

État au 31.12.2017, en 1 000 CHF	Valeur comptable	Valeur du marché
Au début de l'exercice	17 824 813	19 422 630
À la fin de l'exercice <sup>1</sup>	18 463 332	20 033 634

<sup>1</sup> Valeur comptable: sans obligations découlant d'instruments financiers dérivés.

## Réserves d'évaluation

État au 31.12.2017, en 1 000 CHF	Valeur du marché
Au début de l'exercice	1 597 817
À la fin de l'exercice	1 570 302
<b>Variation</b>	<b>-27 515</b>

## Produit des placements de capitaux

État au 31.12.2017, en 1 000 CHF	Brut <sup>2</sup>	Net <sup>3</sup>
Produit des placements de capitaux	387 420	355 612
Rendement sur valeurs comptables	2.14%	1.96%
<b>Performance aux valeurs du marché</b>	<b>1.82%</b>	<b>1.66%</b>

<sup>2</sup> Y compris la charge d'intérêts; avant imputation des frais d'administration de la fortune.

<sup>3</sup> Y compris la charge d'intérêts; après imputation des frais d'administration de la fortune.

## Frais d'administration de la fortune

Les frais d'administration de la fortune incluent tous les frais internes en relation avec l'activité de placement et les frais externes (droits de garde, autres commissions, coûts des placements alternatifs, etc.). Les coûts de transaction et les charges afférentes aux immeubles ne sont pas compris; ceux-ci sont imputés sur les produits correspondants, comme cela se pratique habituellement dans le secteur.

en 1 000 CHF	2017	2016
Total des placements de capitaux moyen aux valeurs du marché	19 728 132	18 875 633
Frais d'administration de la fortune (hors frais d'entretien immobilier)	31 808	30 544
En % du total des placements de capitaux aux valeurs de marché	0.16%	0.16%
Coûts d'entretien-maintenance des immeubles	26 603	24 124
En % du total des placements de capitaux aux valeurs de marché	0.13%	0.13%
Frais d'administration de la fortune (avec frais d'entretien immobilier)	58 411	54 668
En % du total des placements de capitaux aux valeurs de marché	0.30%	0.29%
Part des placements collectifs <sup>1</sup>	1.85%	1.59%
Part des placements de capitaux aux coûts non transparents <sup>2</sup>	1.60%	1.08%

<sup>1</sup> Les placements collectifs de capitaux sont des apports effectués par des investisseurs qui sont investis et administrés en commun et gérés pour leur compte. Les besoins des investisseurs sont satisfaits à des conditions égales (loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux, art. 7 al. 1).

<sup>2</sup> Si les frais d'administration de la fortune liés à un placement collectif ne peuvent être calculés conformément à la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle ou ne sont pas connus, alors ledit placement collectif de capitaux n'est pas transparent.

## Ventilation des frais d'administration de la fortune

en 1 000 CHF	Valeur de marché	TER <sup>3</sup>	TTC <sup>4</sup>	SC <sup>5</sup>	Total
<b>Frais occasionnés</b>					
Placements de capitaux directs	19 343 292	54 449	2 571		57 020
Placements collectifs de capitaux à un niveau	369 739	679			679
Placements collectifs de capitaux à plusieurs niveaux	0	0			0
Placements de capitaux aux coûts non transparents	320 603				
Total valeur de marché / total avant activation	20 033 634	55 128	2 571	712	58 411
Coûts activés		0	0	0	0
<b>Total versé avec effet sur le résultat</b>		<b>55 128</b>	<b>2 571</b>	<b>712</b>	<b>58 411</b>

<sup>3</sup> Coûts TER: frais d'administration et de gestion (internes et externes)

<sup>4</sup> Coûts TTC: frais de transaction

<sup>5</sup> Coûts SC: frais ne pouvant être associés à des placements précis.

# Quote-part minimum.

## Affaires rattachées à la quote-part minimum

Les dispositions légales relatives à la quote-part minimum indiquent que 90% au minimum des produits doivent être affectés au profit des assurés. On assure ainsi que les assurés participent de manière appropriée au bénéfice réalisé de la compagnie d'assurance.

État au 31.12.2017, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Recettes brutes	339 547	214 381	61 358	615 285
Prestations affectées	213 923	140 995	66 131	421 050
<b>Résultat brut</b>	<b>125 623</b>	<b>73 386</b>	<b>-4 774</b>	<b>194 235</b>
<b>Constitution/dissolution de renforcement des réserves dans le processus d'épargne</b>				
Risque de longévité				77 900
Découverts en cas de conversion en rentes				24 400
Garanties d'intérêts				-1 200
<b>Constitution/dissolution de renforcement des réserves dans le processus de risque</b>				
Renforcements des rentes d'invalidité et de survivants				6 900
Sinistres survenus mais pas encore déclarés				0
Fluctuations des sinistres				0
Constitution/dissolution de renforcement des réserves				108 000
Attribution au fonds d'excédents				28 396
<b>Résultat d'exploitation des affaires rattachées à la quote-part minimum</b>				<b>57 839</b>
<b>Quote-part de distribution</b>				<b>90.6%</b>

En 2017, Helvetia a affecté CHF 557.4 mio au profit des assurés dans les affaires rattachées à la quote-part minimum. Cela correspond à une quote-part de distribution de 90.6%.

Les composantes suivantes font partie des prestations en faveur des assurés:

- Prestations directement affectées aux processus épargne, risque et frais (cf. le tableau p. 13): CHF 421.0 mio
- Renforcement des réserves: CHF 108.0 mio
- Attribution au fonds d'excédents: CHF 28.4 mio

Le processus de frais contient aussi les autres charges et produits (compte de résultat). Les autres charges sont plus élevées que lors de l'exercice précédent à cause d'une situation exceptionnelle, ce qui entraîne un résultat légèrement négatif dans le processus de frais.

La sécurité des fonds de prévoyance revêt une priorité absolue pour Helvetia. Par la constitution de renforcement de réserves appropriées, nous tenons compte des conditions-cadres démographiques et économiques. Les découverts qui naissent de la différence entre le taux légal de conversion des rentes et le taux exact de conversion des rentes d'un point de vue actuariel sont l'une des conséquences de ces conditions-cadres.

## Affaires non rattachées à la quote-part minimum

Les contrats qui disposent d'une réglementation contractuelle spéciale de la participation aux excédents échappent totalement ou partiellement aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Les sources de résultat et leur affectation dans le domaine d'activité non rattaché à la quote-part minimum sont représentées ci-après:

État au 31.12.2017, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Recettes brutes	16 066	88 559	28 203	132 828
Prestations affectées	14 924	40 464	20 604	75 992
<b>Résultat brut</b>	<b>1 142</b>	<b>48 094</b>	<b>7 599</b>	<b>56 836</b>
<b>Constitution/dissolution de renforcement des réserves dans le processus d'épargne</b>				
Risque de longévité				438
Découverts en cas de conversion en rentes				-700
Garanties d'intérêts				0
<b>Constitution/dissolution de renforcement des réserves dans le processus de risque</b>				
Renforcements des rentes d'invalidité et de survivants				2 022
Sinistres survenus mais pas encore déclarés				0
Fluctuations des sinistres				0
Constitution/dissolution de renforcement des réserves				1 760
Attribution au fonds d'excédents				45 947
<b>Résultat d'exploitation des affaires non rattachées à la quote-part minimum</b>				<b>9 128</b>
<b>Quote-part de distribution</b>				<b>93.1%</b>

Font partie des contrats qui disposent d'un règlement spécial de participation aux excédents notamment:

- Les contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit propres groupes de participation aux bénéfices). La participation aux bénéfices sous la forme d'excédents est fonction de l'évolution des sinistres du contrat en question.
- Les contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement et participe ainsi directement au revenu du capital.

Les fondations collectives Swisscanto en tant qu'institutions de prévoyance avec leur propre groupe de participation aux bénéfices marquent notamment le résultat des affaires non rattachées à la quote-part minimum. Les affaires Swisscanto couvrent bien un tiers du portefeuille global d'Helvetia à l'aune du nombre de personnes assurées. Le risque de placement de ce secteur n'est pas réassuré auprès d'Helvetia.

## Récapitulation du résultat d'exploitation

État au 31.12.2017, en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum		Non rattaché à la quote-part minimum		Total
Épargne	339 547		16 066		355 612
Risque	214 381		88 559		302 940
Frais	61 358		28 203		89 561
<b>Recettes brutes</b>	<b>615 285</b>	<b>100%</b>	<b>132 828</b>	<b>100%</b>	<b>748 113</b>
Prestations affectées (Épargne, Risque, Frais)	421 050		75 992		497 042
Constitution/dissolution de renforcement des réserves	108 000		1 760		109 760
Attribution au fonds d'excédents	28 396		45 947		74 343
<b>Prestations en faveur des assurés<sup>1</sup></b>	<b>557 446</b>	<b>90.6%</b>	<b>123 700</b>	<b>93.1%</b>	<b>681 145</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>57 839</b>	<b>9.4%</b>	<b>9 128</b>	<b>6.9%</b>	<b>66 968</b>

<sup>1</sup> La quote-part de distribution résulte du rapport entre les «Prestations au profit de l'assuré» et le «Total des recettes brutes».

## Sources de produits et principaux postes de charge en rapport avec les trois processus

Processus	Recettes	Prestations affectées
<b>Épargne</b>	<b>Produit net des placements de capitaux</b>	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
<b>Risque</b>	<b>Prime de risque</b>	Paiement des prestations d'invalidité et des prestations de survivants, constitution des réserves mathématiques pour de nouvelles rentes
<b>Frais</b>	<b>Prime de frais</b>	Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance ainsi que du conseil à la clientèle

# Fonds d'excédents.

Le fonds d'excédents est une provision pour participations futures aux excédents. Il vise à offrir aux clients une participation stable à long terme aux excédents et à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires. Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Selon l'ordonnance sur la surveillance (OS), les montants du compte d'exploitation attribués au fonds d'excédents doivent être distribués au plus tard dans les cinq ans, mais au maximum à concurrence des deux tiers du fonds d'excédents.

## Évolution du fonds d'excédents

en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum	Non rattaché à la quote-part minimum	Total
<b>État au 31.12.2016</b>	<b>94 185</b>	<b>62 457</b>	<b>156 643</b>
Attribution du compte d'exploitation	28 396	45 947	74 343
Attribution aux institutions de prévoyance	30 622	47 984	78 607
<b>État au 31.12.2017</b>	<b>91 959</b>	<b>60 420</b>	<b>152 379</b>

### Attribution à partir du compte d'exploitation

Sur la base du résultat 2017, CHF 74.3 mio au total ont pu être attribués au fonds d'excédents pour les affaires vie collective. Sur ce montant, CHF 28.4 mio concernent les affaires rattachées à la quote-part minimum.

### Affectation aux institutions de prévoyance

Dans le domaine soumis à la quote-part minimum, des excédents à hauteur de CHF 30.6 mio ont été distribués en 2017. Il s'agit des excédents de risque et d'intérêt de 2016 crédités aux institutions de prévoyance à terme échu le 01.01.2017, ainsi que de la participation aux excédents 2017 des polices de libre passage.

## Participation aux excédents

Ces dernières années, dans sa politique de gestion des excédents, Helvetia a privilégié la continuité et la stabilité. Cette politique rigoureuse, jointe au bon résultat d'exploitation en 2017, permet une participation aux excédents appropriée. Les excédents suivants sont crédités à terme échu au 01.01.2018 pour l'exercice 2017:

### Excédent d'intérêts et rendement global pour l'année 2017<sup>1</sup>

	Rémunération garantie	Excédent d'intérêts	Rémunération totale
Avoir de vieillesse LPP	1.00%	0.00%	1.00%
Avoir de vieillesse subobligatoire	0.25%	0.50%	0.75%

<sup>1</sup> S'applique aux solutions d'assurance complète des fondations collectives d'Helvetia et des fondations autonomes avec un contrat d'assurance complète.

Conformément au traitement de la quote-part minimum, et plus précisément aux conditions de distribution des excédents, un excédent de risque équivalent à 5% des primes de risque a été distribué pour l'année 2017 en complément de l'excédent d'intérêts. Les clients bénéficiant d'une convention spécifique pour les excédents et d'assurances collectives en dehors de la prévoyance professionnelle sont exclus de l'excédent de risque.

# Charges d'exploitation et primes de frais.

## Charges d'exploitation

en 1 000 CHF	2017	2016
Frais d'acquisition	21 679	20 434
Dont commissions aux brokers et courtiers	6 386	6 412
Dont commissions au propre service externe	3 725	3 369
Frais de traitement des prestations	7 067	7 228
Frais de marketing et de publicité	2 535	3 009
Frais d'administration générale	73 735	67 063
Part de réassurance charges d'administration	-5 297	-8 993
<b>Total des charges d'exploitation net</b>	<b>99 718</b>	<b>88 740</b>

### Par centre de coûts

Charges d'exploitation assurés actifs valeur absolue	91 504	80 464
Charges d'exploitation bénéficiaires des rentes valeur absolue	7 067	7 228
Charges d'exploitation polices de libre passage valeur absolue	1 148	1 049
Charges d'exploitation pour autres unités d'imputation	0	0
<b>Total des charges d'exploitation net</b>	<b>99 718</b>	<b>88 740</b>

### Par tête (en CHF)

Charges d'exploitation assurés actifs	479	428
Charges d'exploitation bénéficiaires des rentes	273	296
Charges d'exploitation polices de libre passage	124	103

## Primes de frais

en 1 000 CHF	2017	2016
<b>Par centre de coûts</b>		
Primes de frais assurés actifs valeur absolue	88 465	86 856
Primes de frais polices de libre passage valeur absolue	1 096	1 147
Autres primes de frais	0	0
<b>Total des primes de frais</b>	<b>89 561</b>	<b>88 003</b>

### Par tête (en CHF)

Primes de frais assurés actifs	463	463
Primes de frais polices de libre passage	119	113

# Autres chiffres-clés.

## Portefeuilles

	2017	2016
Assurés actifs	191 027	187 792
Bénéficiaires de rentes	25 897	24 449
Polices de libre passage	9 244	10 135
<b>Nombre d'assurés</b>	<b>226 168</b>	<b>222 376</b>
<b>Nombre de contrats collectifs</b>	<b>17 498</b>	<b>17 809</b>

## Taux d'intérêt et de conversion 2017

	Régime obligatoire	Régime subobligatoire
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.000%	0.250%
Taux de conversion hommes (âge: 65 ans)	6.800%	5.356%
Taux de conversion femmes (âge: 64 ans)	6.800%	5.242%
Taux d'intérêt technique pour l'évaluation des engagements de rente	1.300%	1.300%

## Fonds de renchérissement

Le fonds de renchérissement correspond à une provision technique. Il sert au financement de l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants courantes à l'évolution des prix, conformément à la LPP.

### Évolution du fonds de renchérissement

en 1 000 CHF

<b>État au 31.12.2016</b>	<b>315 024</b>
Primes de renchérissement encaissées	1 956
Intérêt tarifaire	0
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-181
Prélèvement pour frais	-391
<b>État au 31.12.2017</b>	<b>316 409</b>

Les taux d'adaptation des rentes sont respectivement déterminés et publiés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Le taux actuel est de 0.0%.



Helvetia est un assureur suisse leader sur le marché national. Depuis 1858, elle propose à ses clients privés et entreprises des solutions d'assurance et de prévoyance taillées sur mesure. Helvetia soutient des engagements sociétaux.



Partenaire officiel de Swiss-Ski depuis 2005.



En faveur de la forêt protectrice depuis 2012.



Presenting Partner de l'Helvetia Coupe Suisse depuis 2016.

**Helvetia Compagnie Suisse  
d'Assurances sur la Vie SA**  
T 058 280 10 00 (24h), [www.helvetia.ch](http://www.helvetia.ch)



**simple. clair. helvetia**   
Votre assureur suisse